

juil-10

	SECTEUR	TYPE DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL MENSUEL	FORMATION	PUBLIC	AIDES	EXONERATION POUR L'EMPLOYEUR	REMUNERATION NET	ESTIMATION COÛT EMPLOYEUR
Contrat Unique d'Insertion dans le secteur marchand - CUI CIE	Marchand	CDI - CDD	151h/mois - possibilité temps partiel mini 20h/sem	Recommandé	DE présentant des difficultés d'accès à l'emploi	Aide de l'Etat variant de 25 % à 35% du SMIC brut selon les publics (% défini par arrêté préfectoral de juillet 2010). 35% Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans à fin de droits à l'assurance chômage 25% Jeunes demandeurs d'emploi non indemnisés - DE justifiant de 24 mois d'inscription au cours des 36 derniers mois - Bénéficiaires du RSA -	Exonération bas salaire dit "loi Fillon" - pas d'indemnités fin de contrat	1 055,42 €	Estimation avec Taxe sur les salaires 35 % = 1200,33 € 25 % = 1334,71 €
Contrat Unique d'Insertion dans le non secteur marchand - CUI CAE	Non marchand	CDD	151H/mois - possibilité temps partiel 20H/semaine	Recommandé avec une aide de l'Etat majorée de 4 points si mise en œuvre d'un parcours qualifiant ou bien d'une immersion.		Aide de l'Etat de 80% sur 20h hebdomadaire. Et 105 % pour les ACI. Taux déterminé par arrêté préfectoral (juillet 2010). 80% Jeunes en CIVIS - Jeunes résidant en ZUS ou ZRR - DE en fin de droits éligibles au plan rebond - DE justifiant de 24 mois d'inscription au cours des 36 derniers mois	Exonérations des cotisations de Sécurité sociale (sauf accident du travail), de la taxe d'apprentissage, de la taxe sur les salaires et de la participation à l'effort de construction - pas d'indemnités fin de contrat	Pour 87 h mensuel 605,40 € Pour 152 h mensuel 1 055,42 €	Pour les contrats de 20H hebdo avec prise en charge à 80 % = 280,19 €
CONTRAT D' APPRENTISSAGE	Marchand	CDD	151h/mois	Alternance - 400H minimum		Aide à l'embauche de 915 € si jeune moins de 26 ans ayant un niveau de formation < ou = V et entreprise de moins 20 salariés - Aide à l'effort de formation de 1 525 € par année de cycle de formation - majoration de 305 € si jeune plus de 18 ans - majoration de 7,62 € de l'heure si formation > à 600 h dans la limite de 200 h. Ces aides sont complétés avec les aides à l'embauche du plan jeunes en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010 : - prime de 1 800 euros pour les entreprises de moins de 50 salariés qui embauchent un premier apprenti ou un apprenti supplémentaire	Entreprises artisanales ou de moins de 11 salariés : exonérations de la totalité des charges (sociale et fiscale) sauf AAT. Pour les entreprises de plus 11 salariés extension du dispositif "Zero charges" qui consiste en un remboursement des cotisations sociales, pour une période de douze mois. Crédit d'impôt de 1 600 € ou 2 200 € (TH et/ou CIVIS).	De 25 % à 78 % du SMIC en fonction de l'âge et de l'année du contrat	
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	Marchand	CDI - CDD	151h/mois - Possibilité de temps partiel	15 à 20 % de la durée du contrat	Tout public	OPCA : Aide financière pour la formation du jeune de 9,15 € par heure de formation + Aide à la formation des tuteurs 230 € par mois et par tuteur pour 6 mois maximum. Aide à l'embauche pour l'employeur de 1 000 €, portée à 2 000 € si le jeune embauché est titulaire d'un diplôme, d'un titre ou d'un niveau de formation de niveau V, V bis ou VI. (aide en vigueur jusqu'au 31 dec 2010)	Exonération bas salaire dit "loi Fillon".	De 55% à 80 % du SMIC soit de 577,86 € à 840,52 €	Variable en fonction du % de rémunération
PARCOURS D'ACCES CARRIERES FONCTION PUBLIQUE	Les 3 fonctions publiques		151h/mois	20% de la durée du contrat			Exonération des cotisations au titre des assurances sociales et des allocations familiales	De 55% pour les moins de 21 ans à 70% du smic	

